



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
Le jeudi 10 mai 2018 à 13 h 30
Bureau d'arrondissement
6854, rue Sherbrooke Est**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est, le jeudi 10 mai 2018, à 13 h 30.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.
- 10.03** Déclarations des élu(e)s.
- 10.04** Période de questions des citoyens.

20 – Affaires contractuelles

Conventions

20.01 Approuver et ratifier les conventions entre la Ville de Montréal et les 14 organismes désignés dans le sommaire décisionnel pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant (2018). Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 139 283 \$ - 1186243002.

20.02 Approuver et ratifier la convention de services entre la Ville de Montréal et l'organisme Y'a quelQu'un l'aut'bord du mur pour la période du 1er mai au 1er octobre 2018, pour la gestion et l'animation du jardin communautaire B.P. Tétreaultville au montant de 23 124,15 \$, taxes incluses et affecter une somme de 21 115,43 \$ provenant des surplus de l'arrondissement - 1184252001.

30 – Administration et finances

30.01 Approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018, pour l'achat ou l'ajout d'équipement pour l'accessibilité universelle des bâtiments à la piscine Pierre-Lorange - 1182818010.

30.02 Approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018, pour l'achat ou l'ajout d'équipement pour l'accessibilité universelle des bâtiments au Centre Pierre-Charbonneau - 1182818009.

30.03 Approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018, pour l'aménagement d'un sentier multifonctionnel du Lien vert à l'axe Fonteneau visant à favoriser l'accès aux aînés - 1182818008.

30.04 Approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018, pour l'aménagement du parc Francesca-Cabrini visant à favoriser l'accès aux aînés - 1182818007.

30.05 Approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018, pour le réaménagement de l'entrée du parc Pierre-Tétreault visant à favoriser l'accès aux aînés - 1182818006.

30.06 Affecter une somme totale de 65 707,82 \$ afin de réaménager l'espace résiduel du jardin communautaire Souigny - 1183478003.

30.07 Affecter la somme de 3 411 300 \$ provenant du surplus de gestion 2017 de l'arrondissement, conformément à la politique approuvée par le conseil municipal - 1184525001.

70 – Autres sujets

70.01 Période de questions des membres du conseil.

70.02 Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 15
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Magella RIOUX
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mardi 8 mai 2018



Dossier # : 1186243002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder et ratifier un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 139 283 \$ aux organismes désignés dans le sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant (2018). Approuver les projets de convention à cet effet

Je recommande :

1. D'accorder et de ratifier un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 139 283 \$ aux organismes désignés dans le sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2018.
2. D'approuver les 16 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.
3. D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.
4. D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2018-05-04 14:24

Signataire :

Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186243002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder et ratifier un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 139 283 \$ aux organismes désignés dans le sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant (2018). Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2016, la Ville de Montréal adoptait sa première Politique de l'enfant intitulée « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » afin que tous les enfants de 0-17 ans puissent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Pour y parvenir, tous les acteurs municipaux et leurs partenaires sont invités à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter celles-ci aux besoins et réalités des enfants de la métropole.

En février 2017, la Ville a adopté le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant. Une série d'actions concrètes réalisées par les services centraux, les arrondissements et les organisations régionales témoignent des efforts qui seront déployés auprès des enfants et de leurs familles. Pour répondre aux particularités locales, la Ville privilégie un modèle d'action adapté aux enjeux et aux besoins spécifiques de chaque quartier.

Pour l'année 2017, la Ville a alloué une enveloppe budgétaire de 1 M\$ à huit arrondissements et des actions ont été réalisées dans neuf quartiers de la ville de Montréal où la défavorisation est un enjeu important. Dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le quartier Hochelaga-Maisonneuve a été ciblé comme l'un de ces quartiers à forte défavorisation. Un montant total de 136 257 \$ a été accordé à 16 projets à la suite de l'évaluation des demandes par un comité de l'arrondissement composé, entre autres, de la table de quartier Hochelaga-Maisonneuve.

Pour l'année 2018, la Ville alloue une enveloppe budgétaire de 2,1 M\$ aux dix-neuf arrondissements afin de soutenir la réalisation de projets locaux favorables aux enfants de 0 à 17 ans et leurs familles.

Chaque arrondissement est responsable d'identifier et de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire. Les activités peuvent être réalisées à l'interne et/ou par une organisation locale.

Les projets doivent être :

- sélectionnés à la suite d'un appel de projets;

- issus d'un plan d'action de l'arrondissement;
- issus d'une concertation locale impliquant les acteurs agissant auprès des enfants et des familles sur le territoire.

Pour l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, la somme de 143 519 \$ allouée par la Ville est répartie entre les trois quartiers. Les projets financés doivent répondre aux deux priorités d'intervention suivantes, ciblés par l'arrondissement :

1. Soutenir et accompagner les familles dans le développement du plein potentiel de leurs enfants.
2. Animer l'espace public dans le territoire de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à l'exception des projets d'animation déjà soutenus par l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Pour la ville de Montréal :

- CM17 0166 (1177392001) : adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant " Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence ".
- CM16 0785 (1167065002) : adopter la Politique de l'enfant " Naître, grandir, s'épanouir à Montréal: de l'enfance à l'adolescence"

Pour l'arrondissement :

- CA 17 27 0345 (1176243014): accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 9 469 \$ à la Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve pour la période du 1er novembre au 30 décembre 2017 dans le cadre de la Politique de l'enfant (2017). Approuver le projet de convention à cet effet.
- CA17 27 0299 (1176243012) : accorder et ratifier un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 126 788\$ aux organismes désignés dans le sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant (2017). Approuver les projets de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Nom de l'organisme : Maison des familles de Mercier-Est

Nom du projet : Jardin solidaire en famille

Brève description du projet : Ateliers de jardinage et de création de potagers dans le jardin collectif. Formations sur la création de semis et de potagers urbains. Dégustations et ateliers culinaires.

Population cible : Enfants de 6 à 12 ans, leurs parents et grands-parents

Montant de la contribution : 11 676 \$

Nom de l'organisme : Maison des familles de Mercier-Est

Nom du projet : Parc intérieur

Brève description du projet : Aménagement d'un parc intérieur (matériels adaptés).

Présence d'éducatrices pour superviser, donner des idées de jeux et de stimulation aux parents, pour accompagner leurs enfants.

Population cible : Enfants de 18 mois à 9 ans

Montant de la contribution : 6 265 \$

Nom de l'organisme : L'Antre-Jeunes de Mercier-Est

Nom du projet : Adrénaline

Brève description du projet : Soirée d'information sur les toxicomanies et dépendances.

Création par les jeunes d'un outil de prévention. Participation à une activité dite « extrême ».

Promotion d'activités saines comme alternative positive à la consommation.

Population cible : Jeunes de 12 à 17 ans

Montant de la contribution : 8 531 \$

Nom de l'organisme : L'Antre-Jeunes de Mercier-Est

Nom du projet : Antre en science

Brève description du projet : Permettre aux jeunes à se familiariser avec le domaine des sciences et de la technologie. Par l'entremise de visites, de rencontres et d'expérimentation, les jeunes développent une meilleure connaissance des phénomènes scientifiques.

Population cible : Jeunes de 12 à 17 ans

Montant de la contribution : 8531 \$

Nom de l'organisme : Le Projet Harmonie

Nom du projet : Lisons pour le plaisir

Brève description du projet : Offrir divers ateliers, animations et aménagements dans le quartier de Mercier-Ouest qui encouragent le plaisir de la lecture chez les enfants âgés de 2 à 17 ans.

Population cible : Enfants de 2 à 17 ans

Montant de la contribution : 15 880 \$

Nom de l'organisme : Service des loisirs St-Fabien

Nom du projet : L'escouade, jeunes impliqués

Brève description du projet : Former une escouade de jeunes bénévoles qui pourront s'impliquer dans les organismes du milieu lors des camps de jour/événements. Ces jeunes participeront à des rencontres, des visites d'organismes et des formations.

Population cible : Jeunes de 13 à 17 ans

Montant de la contribution : 8 000 \$

Nom de l'organisme : Escale Famille Le Triolet

Nom du projet : Familles à l'unisson

Brève description du projet : Événement festif afin de sonder les besoins et intérêts des familles et des partenaires. Réalisation d'activités parents-enfants. Accompagnement des familles vers des ressources partenaires du quartier.

Population cible : Familles

Montant de la contribution : 12 000 \$

Nom de l'organisme : Carrefour familial Hochelaga

Nom du projet : Activités culturelles parents-enfants

Brève description du projet : Sorties culturelles gratuites avec des familles défavorisées.

L'objectif est de développer le plein potentiel des enfants dans le but d'améliorer l'accès à la culture.

Population cible : Enfants de 0 à 17 ans et leurs parents

Montant de la contribution : 6 772 \$

Nom de l'organisme : GCC La Violence!

Nom du projet : TMHM

Brève description du projet : Intervention de milieu auprès de jeunes en HLM. Action englobante et systémique visant la prévention auprès des jeunes à risque délinquants en agissant directement sur les facteurs de risques et de protection.

Population cible : Adolescents 12-17 ans

Montant de la contribution : 17 595 \$

Nom de l'organisme : Répît Providence, Maison Hochelaga-Maison neuve

Nom du projet : 3 milieux, 150 fenêtres ouvertes sur une communauté inspirée de l'œuvre de Guido NINCHERI

Brève description du projet : Création des « vitraux mobiles » réalisés par des jeunes en situation de vulnérabilité. Jumelage enfants et adolescents avec le soutien de leurs parents.

Population cible : Enfants de 0 à 17 ans et leurs parents

Montant de la contribution : 17 052 \$

Nom de l'organisme : Chic Resto Pop inc.

Nom du projet : Renforcement de la sécurité alimentaire chez les familles vulnérables, Phase II

Brève description du projet : Dégustation de fruits, légumes et micropousses auprès des enfants pour qu'ils deviennent des ambassadeurs de la consommation de ces aliments dans leur environnement familial et social.

Population cible : Enfants 4 à 12 ans

Montant de la contribution : 12 000 \$

Nom de l'organisme : Mouvement ATD Quart Monde du Canada

Nom du projet : Festival des savoirs partagés

Brève description du projet : Organisation de plusieurs ateliers artistiques et culturels offerts aux familles durant le festival des savoirs partagés.

Population cible : Enfants de 0 à 17 ans

Montant de la contribution : 2 670 \$

Nom de l'organisme : Compagnie musicale la NEF

Nom du projet : Mon premier spectacle dans le quartier

Brève description du projet : Ateliers de création de contes musicaux avec instruments inventés avec des enfants du primaire. Distribution de livres audios auprès des professeurs et présentation d'un spectacle pour les enfants.

Population cible : Enfants, maternelle et les 5 à 12 ans

Montant de la contribution : 3 570 \$

Nom de l'organisme : Petits bonheurs, Diffusion culturelle

Nom du projet : Week-end petite enfance

Brève description du projet : Différentes activités artistiques offertes aux enfants et familles du quartier. Ces activités sensibiliseront les enfants et leur famille aux différents droits des enfants, tout en explorant l'art sous toutes ses formes.

Population cible : Enfants de 0 à 6 ans

Montant de la contribution : 2 100 \$

Nom de l'organisme : Regroupement « Entre mamans » inc.

Nom du projet : Ateliers coéquipiers coéquipières : mieux vivre la coparentalité

Brève description du projet : Permettre aux participants d'échanger sur leur réalité de mère et de père en tant que coéquipiers. Identifier les attentes/besoins des enfants par rapport aux parents.

Population cible : Parents d'enfants 0-12 ans

Montant de la contribution : 3 282 \$

Nom de l'organisme : Mercier-Ouest Quartier en santé

Nom du projet : Des livres, des jeux et du matériel sportif pour les 0-17 ans

Brève description du projet : Offrir aux enfants de 2 à 17 ans issus de milieux défavorisés les 3 ingrédients essentiels à leur réussite éducative (lecture, littératie et plaisir) en offrant du matériel varié et adéquat ainsi qu'un environnement physique stimulant et adapté.

Population cible : Enfants 0-17 ans

Montant de la contribution : 3 359 \$

JUSTIFICATION

Les projets actuels s'inscrivent dans les orientations de la Politique de l'enfant et son Plan d'action 2017 et correspondent aux priorités d'intervention de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 139 283 \$ est prévu au budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de ces projets s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le plan d'action 2017 permet de concrétiser les engagements de la Ville et de développer le « réflexe enfants » en amenant les acteurs municipaux et leurs partenaires à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter ces actions aux multiples visages et réalités des enfants de la Ville. Ce plan d'action reflète les préoccupations municipales en matière de services à l'enfance et contribue à créer un mouvement montréalais en faveur de l'enfance. La Ville entend assumer pleinement son « leadership » en matière d'enfance en coordonnant la réalisation des actions énoncées, ce qui aura pour résultat de multiplier les réseaux, les apprentissages et la volonté d'agir au profit des enfants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de visibilité de la Ville de Montréal, à l'annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des projets selon les échéanciers convenus dans les conventions. Chacun des projets fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Les organismes s'engagent à fournir leurs rapports finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité sociale et des sports
Tommy KULCZYK, Service de la diversité sociale et des sports
Michel M DORAIS, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Tommy KULCZYK, 4 mai 2018
Louise-Michel LAURENCE, 4 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Estela ESCALONA
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Daniel SAVARD
Directeur CSLDS

Le : 2018-05-03



Dossier # : 1184252001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et ratifier la convention de services d'un montant de 23 124,15 \$ toutes taxes incluses, du 1er mai au 1er octobre 2018, entre la Ville de Montréal et l'organisme Y'a quelQu'un l'aut'bord du mur pour la gestion et l'animation du jardin communautaire B.P. Tétreaultville et affecter une somme de 21 115,43, provenant des surplus de l'arrondissement à cette fin

Je recommande :

1. D'approuver et de ratifier la convention de services d'un montant de 23 124,15 \$ toutes taxes incluses, du 1er mai au 1er octobre 2018, entre la Ville de Montréal et l'organisme Y'a quelQu'un l'aut'bord du mur pour la gestion et l'animation du jardin communautaire B.P. Tétreaultville.
2. D'affecter une somme de 21 115,43 \$ provenant des surplus de l'arrondissement à cette fin.
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel à la section « Aspects financiers ».
4. D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention de services au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2018-05-08 11:01

Signataire :

Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1184252001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et ratifier la convention de services d'un montant de 23 124,15 \$ toutes taxes incluses, du 1er mai au 1er octobre 2018, entre la Ville de Montréal et l'organisme Y'a quelQu'un l'aut'bord du mur pour la gestion et l'animation du jardin communautaire B.P. Tétreaultville et affecter une somme de 21 115,43, provenant des surplus de l'arrondissement à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve désire confier la gestion et l'animation du jardin communautaire B.P. Tétreaultville afin de maintenir l'accessibilité à l'installation aux jardiniers durant la saison 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

La convention de services permet aux jardiniers du jardin B.P. Tétreaultville d'avoir accès, de façon sécuritaire, à l'installation pour la saison 2018. Il permet également aux utilisateurs de bénéficier d'activités d'animation et des conseils horticoles pour la culture des espèces potagères.

JUSTIFICATION

Certaines problématiques dans la gestion du jardin B.P. Tétreaultville ont été constatées par nos services depuis quelques années, affectant le climat entre les jardiniers, ce qui a motivé l'orientation prise par l'Arrondissement. Pour ces raisons, il est proposé de confier la gestion de ce jardin à un organisme à but non lucratif afin d'explorer ce modèle de gestion.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 21 115,43 \$ du surplus de l'arrondissement est requise pour le financement du présent dossier.
 Les écritures et virements budgétaires conséquents au dossier seront effectués à la suite de la décision du conseil d'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme des jardins communautaires s'inscrit dans une perspective de développement durable puisqu'il favorise la production locale d'aliments durant la saison régulière tout en favorisant l'activité physique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintenir l'accessibilité au jardin communautaire B.P. Tétreaultville pour les jardiniers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités offertes au jardin seront diffusées aux jardiniers par courriel, sur les réseaux sociaux et des affiches installées dans le jardin.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Application de la convention par l'agent de développement.
- Versement des honoraires à l'organisme.
- Suivi de la reddition de compte par l'agent de développement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Michel M DORAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard RIOPEL
Agent de développement d'activités culturelles,
physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Cathy DUROCHER
c/d sl & dev.soc en arrondissement

Le : 2018-05-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel SAVARD
Directeur CSLDS

**Dossier # : 1182818010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018, sous-volet 2.5, pour l'achat ou l'ajout d'équipement pour l'accessibilité universelle des bâtiments à la piscine Pierre-Lorange. Autoriser Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs de l'arrondissement, à conclure une entente avec le Ministère à cet effet et le mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente. Confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

JE RECOMMANDE :

- d'approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018, sous-volet 2.5, pour l'achat ou l'ajout d'équipement pour l'accessibilité universelle des bâtiments à la piscine Pierre-Lorange;
- d'autoriser Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs de l'arrondissement :
 - à conclure une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) relativement à cette subvention;
- à confirmer l'engagement de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;
- à transmettre une copie de cette résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- de mandater Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs de l'arrondissement de s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2018-05-08 11:03

Signataire :

Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182818010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018, sous-volet 2.5, pour l'achat ou l'ajout d'équipement pour l'accessibilité universelle des bâtiments à la piscine Pierre-Lorange. Autoriser Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs de l'arrondissement, à conclure une entente avec le Ministère à cet effet et le mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente. Confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'appel de projets 2018, sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA), l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve désire soumettre un projet pour l'achat ou l'ajout d'équipement pour l'accessibilité universelle des bâtiments pour la piscine Pierre-Lorange. Le projet n'ayant pas été retenu dans l'appel de projet du "Plan d'action municipal pour les aînés" qui est coordonné par le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), l'arrondissement désire faire une nouvelle demande dans le cadre du sous-volet 2.5 du PIQM.

À cet effet, une résolution du conseil d'arrondissement est requise pour présenter une demande de subvention. L'objectif est d'augmenter les services aux citoyens et rendre plus accessible nos bâtiments aux personnes à mobilité réduite. Les citoyens à mobilité réduite pourront continuer à jouir de leur activité. Ce qui va aider aussi à la sécurité de l'utilisateur et diminuer les risques de blessure de l'accompagnateur.

Le présent sommaire décisionnel et les documents techniques ont été préparés par la division des sports, des loisirs et du développement social. Dans ce dossier, Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs, agira comme signataire de la convention d'aide financière et également à titre de représentant de l'arrondissement auprès du Ministère concernant le projet pour l'achat ou l'ajout d'équipement pour l'accessibilité universelle des bâtiments pour la piscine Pierre-Lorange.

Les demandes de financement doivent être déposées avant le 16 mai 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 270023 - 6 février 2018 - Autoriser la Direction des services administratifs de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à déposer deux (2) projets auprès du Service de la diversité sociale et des sports dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle (MADA) - Montréal 2018-2020. - Confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continus des deux (2) projets : Achat ou ajout d'équipement pour l'accessibilité universelle à la piscine Pierre-Lorange; Achat ou ajout d'équipement pour l'accessibilité universelle au centre Pierre-Charbonneau.

DESCRIPTION

L'arrondissement possède des piscines qui sont dédiées à la détente, à l'activité physique et sociale et pour la santé des usagers. Parmi ceux-ci, on retrouve quelques-unes n'ayant pas l'accessibilité universelle dont la piscine Pierre-Lorange. Le présent projet va aider à améliorer les éléments déficients. Voici les équipements que nous aimerions acheter : une chaise lève personne, installer des douches téléphones dans les vestiaires des femmes et des hommes, installer des tables à langer dans les vestiaires des femmes et des hommes, installer des barres d'appui dans les toilettes (homme et femme), avoir des bancs pour les douches fixer au mur et finalement, des ouvre-portes automatique pour le vestiaires des femmes et des hommes.

JUSTIFICATION

Des investissements deviennent nécessaires pour s'assurer que la Ville mette à la disposition des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles des infrastructures permettant d'améliorer leurs conditions de vie et, par le fait même, de leur offrir un milieu de vie propice au vieillissement actif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce programme vise à offrir une aide financière pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés. Lorsqu'une municipalité présente plus d'un projet de même nature, par exemple, trois projets d'éclairage de sentier, un seul projet pourra être sélectionné en vue d'obtenir une aide financière.

L'aide financière par projet correspond à 50 % des coûts admissibles. Toutefois, l'aide gouvernementale allouée dans le cadre de ce programme ne peut excéder 100 000 \$ par projet. L'aide financière sera versée comptant. De plus, **le coût du projet présenté doit être égal ou inférieur à 500 000 \$.**

Considérant les délais d'analyse et d'approbation, les municipalités doivent prévoir que les projets ne pourront être entamés avant le 1er avril 2019. **Aucun contrat de construction et d'acquisition d'équipements admissibles ne doit être attribué ni aucuns travaux entrepris avant la date de signature de l'autorisation définitive d'aide financière par les ministres concernés sans quoi, le projet ne sera plus admissible à l'aide financière.**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans une des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Améliore la qualité de vie des aînés et dans plusieurs cas, leur forme physique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations seront prises en charge à la faveur des réalisations des projets.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon la réalisation des projets.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Julien LIMOGES-GALARNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel SAVARD, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Cathy DUROCHER, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Carl NÉRON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Catherine C BÉRUBÉ, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Cathy DUROCHER, 8 mai 2018
Daniel SAVARD, 7 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal LARIVIÈRE
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Denys CYR
Directeur des services administratifs

Le : 2018-05-07

**Dossier # : 1182818009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018, sous-volet 2.5, pour l'achat ou l'ajout d'équipement pour l'accessibilité universelle des bâtiments au Centre Pierre-Charbonneau. Autoriser Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs de l'arrondissement, à conclure une entente avec le Ministère à cet effet et le mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente. Confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

JE RECOMMANDE :

- d'approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018, sous-volet 2.5, pour l'achat ou l'ajout d'équipement pour l'accessibilité universelle des bâtiments au Centre Pierre-Charbonneau;
- d'autoriser Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs de l'arrondissement :
 - à conclure une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) relativement à cette subvention;
- à confirmer l'engagement de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;
- à transmettre une copie de cette résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- de mandater Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs de l'arrondissement de s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2018-05-08 11:07

Signataire :

Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182818009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018, sous-volet 2.5, pour l'achat ou l'ajout d'équipement pour l'accessibilité universelle des bâtiments au Centre Pierre-Charbonneau. Autoriser Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs de l'arrondissement, à conclure une entente avec le Ministère à cet effet et le mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente. Confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'appel de projets 2018, sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA), l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve désire soumettre un projet pour l'achat ou l'ajout d'équipement pour l'accessibilité universelle des bâtiments au Centre Pierre-Charbonneau.

Le projet n'ayant pas été retenu dans l'appel de projet du "Plan d'action municipal pour les aînés" qui est coordonné par le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), l'arrondissement désire faire une nouvelle demande dans le cadre du sous-volet 2.5 du PIQM.

À cet effet, une résolution du conseil d'arrondissement est requise pour présenter une demande de subvention. Présentement, ce centre n'est pas équipé pour recevoir des citoyens à mobilité réduite. L'accessibilité universelle permettra aux usagers d'y accéder, de se déplacer, d'utiliser les services offerts à tous et de pouvoir vivre les mêmes expériences que tous les autres usagers.

Le présent sommaire décisionnel et les documents techniques ont été préparés par la division des sports, des loisirs et du développement social. Dans ce dossier, Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs, agira comme signataire de la convention d'aide financière et également à titre de représentant de l'arrondissement auprès du Ministère concernant le projet pour l'achat ou l'ajout d'équipement pour l'accessibilité universelle des bâtiments au Centre Pierre-Charbonneau.

Les demandes de financement doivent être déposées avant le 16 mai 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 270023 - 6 février 2018 - Autoriser la Direction des services administratifs de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à déposer deux (2) projets auprès du Service de la diversité sociale et des sports dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle (MADA) - Montréal 2018-2020. - Confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continus des deux (2) projets : Achat ou ajout d'équipement pour l'accessibilité universelle à la piscine Pierre-Lorange; Achat ou ajout d'équipement pour l'accessibilité universelle au centre Pierre-Charbonneau.

DESCRIPTION

Le centre Pierre-Charbonneau est l'un des plus grands centres de notre arrondissement où l'on peut retrouver une gamme d'activités et d'événements qui sont dédiées à la détente, à l'activité physique et sociale et pour la santé des usagers. Cependant, ce centre n'est pas accessible à tous. Le présent projet va aider à améliorer les éléments déficients. Voici les équipements que nous aimerions acheter : des ouvre-portes automatiques, tables accessibles et finalement, des tables à langer dans les vestiaires (homme et femme).

JUSTIFICATION

Des investissements deviennent nécessaires pour s'assurer que la Ville mette à la disposition des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles des infrastructures permettant d'améliorer leurs conditions de vie et, par le fait même, de leur offrir un milieu de vie propice au vieillissement actif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce programme vise à offrir une aide financière pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés. Lorsqu'une municipalité présente plus d'un projet de même nature, par exemple, trois projets d'éclairage de sentier, un seul projet pourra être sélectionné en vue d'obtenir une aide financière.

L'aide financière par projet correspond à 50 % des coûts admissibles. Toutefois, l'aide gouvernementale allouée dans le cadre de ce programme ne peut excéder 100 000 \$ par projet. L'aide financière sera versée comptant. De plus, **le coût du projet présenté doit être égal ou inférieur à 500 000 \$.**

Considérant les délais d'analyse et d'approbation, les municipalités doivent prévoir que les projets ne pourront être entamés avant le 1er avril 2019. **Aucun contrat de construction et d'acquisition d'équipements admissibles ne doit être attribué ni aucuns travaux entrepris avant la date de signature de l'autorisation définitive d'aide financière par les ministres concernés sans quoi, le projet ne sera plus admissible à l'aide financière.**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans une des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Améliore la qualité de vie des aînés et dans plusieurs cas, leur forme physique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations seront prises en charge à la faveur des réalisations des projets.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon la réalisation des projets.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Julien LIMOGES-GALARNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel SAVARD, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Cathy DUROCHER, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Carl NÉRON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Catherine C BÉRUBÉ, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Catherine C BÉRUBÉ, 8 mai 2018

Daniel SAVARD, 7 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal LARIVIÈRE
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Denys CYR
Directeur des services administratifs

Le : 2018-05-07



Dossier # : 1182818008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018, sous-volet 2.5, pour l'aménagement d'un sentier multifonctionnel du Lien vert à l'axe Fonteneau visant à favoriser l'accès aux aînés. Autoriser Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs de l'arrondissement, à conclure une entente avec le Ministère à cet effet et le mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente. Confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

JE RECOMMANDE :

- d'approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018, sous-volet 2.5, pour l'aménagement d'un sentier multifonctionnel du Lien vert à l'axe Fonteneau visant à favoriser l'accès aux aînés;
- d'autoriser Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs de l'arrondissement :
 - à conclure une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) relativement à cette subvention;
- à confirmer l'engagement de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;
- à transmettre une copie de cette résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- de mandater Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs de l'arrondissement de s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente.

Signataire :

Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182818008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018, sous-volet 2.5, pour l'aménagement d'un sentier multifonctionnel du Lien vert à l'axe Fonteneau visant à favoriser l'accès aux aînés. Autoriser Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs de l'arrondissement, à conclure une entente avec le Ministère à cet effet et le mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente. Confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'appel de projets 2018, sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA), l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve désire soumettre un projet pour l'aménagement d'un sentier multifonctionnel du Lien vert à l'axe Fonteneau visant à favoriser l'accès aux aînés.

Le projet n'ayant pas été retenu dans l'appel de projet du "Plan d'action municipal pour les aînés" qui est coordonné par le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), l'arrondissement désire faire une nouvelle demande dans le cadre du sous-volet 2.5 du PIQM.

À cet effet, une résolution du conseil d'arrondissement est requise pour présenter une demande de subvention. L'objectif de l'aménagement de ce lien décloisonnerait le secteur et rendrait les différents points d'attraction du secteur plus faciles d'accès, dont entre autres la station de métro, tout en créant un lien convivial pour la détente. Sans la réalisation du projet, cet espace demeurerait peu accessible et sous-utilisé.

Le présent sommaire décisionnel et les documents techniques ont été préparés par la division des études techniques. Dans ce dossier, Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs, agira comme signataire de la convention d'aide financière et également à titre de représentant de l'arrondissement auprès du Ministère concernant le projet pour l'aménagement d'un sentier multifonctionnel du Lien vert à l'axe Fonteneau visant à favoriser le transport actif.

Les demandes de financement doivent être déposées avant le 16 mai 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 270455 - 18 décembre 2017 - Autoriser la Direction des services administratifs de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à déposer douze (12) projets auprès du Service de la diversité sociale et des sports dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle (MADA) - Montréal 2018-2020. - Confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continus des douze (12) projets : Réaménagement du parc Lalancette; accessibilité universelle au parc détente Hector-Vinet; accessibilité universelle au parc détente Bossuet; accessibilité universelle au parc détente Juliette-Huot; accessibilité universelle au parc détente Mignault; accessibilité universelle au parc détente de l'Ancienne-Pépinière; réaménagement du terrain de pétanque du parc Ste-Claire; réaménagement de l'entrée du parc Pierre-Tétrault et mobilier urbain; aménagement du parc Francesca-Cabrini; Lien vert – axe Fonteneau, aménagement d'un sentier multifonctionnel; rénovation et amélioration au parc Dézéry (square) et piétonnisation NDV et réaménagements des parcs Thibodeau et Olivier-Guimond.

DESCRIPTION

L'arrondissement possède une emprise routière non aménagée dans l'axe de la rue Fonteneau entre la rue Honoré-Beaugrand et la place Fonteneau. Cette emprise de 475 mètres de long par 20 mètres complètement verte est souvent utilisée comme raccourci par les piétons et cyclistes afin d'éviter d'énormes détours par le sud, via la rue Sherbrooke Est (Détour de 1,6 km), ou par le nord, via la rue Chénier (Détour de 1,5 km). Cette emprise ne possède présentement aucun aménagement et il est peu probable que cette emprise verdoyante devienne éventuellement une chaussée pour véhicule. Il est donc proposé d'implanter un sentier polyvalent de manière officielle dans cet axe.

Le projet vise principalement en la mise en valeur de cet espace vert en tant que lieu de détente et un corridor de transport actif pour raccourcir et sécuriser les déplacements dans le secteur.

JUSTIFICATION

Des investissements deviennent nécessaires pour s'assurer que la Ville mette à la disposition des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles des infrastructures permettant d'améliorer leurs conditions de vie et, par le fait même, de leur offrir un milieu de vie propice au vieillissement actif.

Il est escompté que les locataires du "Manoir Claudette-Barré" 214 unités, et des CHSLD Jean-Hubert-Biermans et Pierre-Joseph-Triest tous situés à moins de 375 mètres du projet pourraient utiliser ce lien vert pour faire de l'exercice et de la détente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce programme vise à offrir une aide financière pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés. Lorsqu'une municipalité présente plus d'un projet de même nature, par exemple, trois projets d'éclairage de sentier, un seul projet pourra être sélectionné en vue d'obtenir une aide financière.

L'aide financière par projet correspond à 50 % des coûts admissibles. Toutefois, l'aide gouvernementale allouée dans le cadre de ce programme ne peut excéder 100 000 \$ par projet. L'aide financière sera versée comptant. De plus, **le coût du projet présenté doit être égal ou inférieur à 500 000 \$.**

Considérant les délais d'analyse et d'approbation, les municipalités doivent prévoir que les

projets ne pourront être entamés avant le 1er avril 2019. **Aucun contrat de construction et d'acquisition d'équipements admissibles ne doit être attribué ni aucuns travaux entrepris avant la date de signature de l'autorisation définitive d'aide financière par les ministres concernés sans quoi, le projet ne sera plus admissible à l'aide financière.**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans une des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Améliore la qualité de vie des aînés et dans plusieurs cas, leur forme physique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations seront prises en charge à la faveur des réalisations des projets.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon la réalisation des projets.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Julien LIMOGES-GALARNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Pierre MORISSETTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal LARIVIÈRE
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Denys CYR
Directeur des services administratifs

Le : 2018-05-07

**Dossier # : 1182818007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018, sous-volet 2.5, pour l'aménagement du parc Francesca-Cabrini visant à favoriser l'accès aux aînés. Autoriser Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs de l'arrondissement, à conclure une entente avec le Ministère à cet effet et le mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente. Confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

JE RECOMMANDE :

- d'approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018, sous-volet 2.5, pour l'aménagement du parc Francesca-Cabrini visant à favoriser l'accès aux aînés;
- d'autoriser Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs de l'arrondissement :
 - à conclure une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) relativement à cette subvention;
- à confirmer l'engagement de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;
- à transmettre une copie de cette résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- de mandater Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs de l'arrondissement de s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2018-05-08 11:04

Signataire :

Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182818007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018, sous-volet 2.5, pour l'aménagement du parc Francesca-Cabrini visant à favoriser l'accès aux aînés. Autoriser Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs de l'arrondissement, à conclure une entente avec le Ministère à cet effet et le mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente. Confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'appel de projets 2018, sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA), l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve désire soumettre un projet d'aménagement du parc Francesca-Cabrini visant à favoriser l'accès aux aînés.

Le projet n'ayant pas été retenu dans l'appel de projet du "Plan d'action municipal pour les aînés" qui est coordonné par le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), l'arrondissement désire faire une nouvelle demande dans le cadre du sous-volet 2.5 du PIQM.

À cet effet, une résolution du conseil d'arrondissement est requise pour présenter une demande de subvention. L'objectif du réaménagement de ce parc rendrait le parc plus accessible et convivial pour les riverains et les usagers de cet espace vert. De plus, le réaménagement du sentier existant et l'aménagement du nouveau sentier permettront des déplacements plus sécuritaires pour les piétons et procurera une meilleure sécurité des utilisateurs en hiver.

Le présent sommaire décisionnel et les documents techniques ont été préparés par la division des études techniques. Dans ce dossier, Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs, agira comme signataire de la convention d'aide financière et également à titre de représentant de l'arrondissement auprès du Ministère concernant le projet d'aménagement du parc Francesca-Cabrini visant à favoriser l'accès aux aînés.

Les demandes de financement doivent être déposées avant le 16 mai 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 270455 - 18 décembre 2017 - Autoriser la Direction des services administratifs de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à déposer douze (12) projets auprès du Service de la diversité sociale et des sports dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle (MADA) - Montréal 2018-2020. - Confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continus des douze (12) projets : Réaménagement du parc Lalancette; accessibilité universelle au parc détente Hector-Vinet; accessibilité universelle au parc détente Bossuet; accessibilité universelle au parc détente Juliette-Huot; accessibilité universelle au parc détente Mignault; accessibilité universelle au parc détente de l'Ancienne-Pépinière; réaménagement du terrain de pétanque du parc Ste-Claire; réaménagement de l'entrée du parc Pierre-Tétrault et mobilier urbain; aménagement du parc Francesca-Cabrini; Lien vert – axe Fonteneau, aménagement d'un sentier multifonctionnel; rénovation et amélioration au parc Dézéry (square) et piétonnisation NDV et réaménagements des parcs Thibodeau et Olivier-Guimond.

DESCRIPTION

Le parc Francesca-Cabrini est un parc d'une superficie de 5,5 hectares situé dans un escarpement longeant l'ancien ruisseau Molson dans le district de Louis-Riel. Plus précisément, il est situé à l'intérieur du quadrilatère formé des rues Lacordaire, Beaubien, Cadillac et Rosemont qu'il partage avec quelques terrains privés. Le parc Francesca-Cabrini est un parc boisé, dont la partie centrale a été défrichée il y a plusieurs années pour y implanter une mini pente de ski alpin dotée d'un remonte-pente mécanique, qui a été abandonné il y a un certain temps, car la dénivelée n'était pas assez importante. Il reste cependant encore des vestiges des équipements de ski alpin, tels que des clôtures qui défigurent quelque peu le parc. Le présent projet viserait à rendre le parc plus agréable pour la détente, la marche et les jeux libres.

Ainsi, il serait important d'améliorer les accès au parc en améliorant le sentier nord-sud existant entre les rues Beaubien et Rodolphe-Mathieu dans le secteur est en reconstruisant et dégageant le sentier afin de le rendre plus convivial et sécuritaire.

De plus, un nouveau sentier sera aménagé afin de permettre aux piétons de passer de la rue Cabrini à l'intersection Bossuet/Charrette. Enfin, quelques bancs et tables à pique-nique adaptés seront ajoutés le long du nouveau sentier.

JUSTIFICATION

Des investissements deviennent nécessaires pour s'assurer que la Ville mette à la disposition des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles des infrastructures permettant d'améliorer leurs conditions de vie et, par le fait même, de leur offrir un milieu de vie propice au vieillissement actif.

Il est escompté que les locataires du HLM "Habitations Duquesne", comportent 56 logements destinés à des personnes retraitées ainsi que 4 unités adaptées et le Chez nous des artistes, comportant 78 appartements composés dont 6 logements adaptés, tous deux situés directement en face de ce projet, seront parmi les plus grands utilisateurs de cet espace réaménagé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce programme vise à offrir une aide financière pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés. Lorsqu'une municipalité présente plus d'un projet de même nature, par exemple, trois projets d'éclairage de sentier, un seul projet pourra être sélectionné en vue d'obtenir une aide financière.

L'aide financière par projet correspond à 50 % des coûts admissibles. Toutefois, l'aide gouvernementale allouée dans le cadre de ce programme ne peut excéder 100 000 \$ par projet. L'aide financière sera versée comptant. De plus, **le coût du projet présenté doit être égal ou inférieur à 500 000 \$.**

Considérant les délais d'analyse et d'approbation, les municipalités doivent prévoir que les projets ne pourront être entamés avant le 1er avril 2019. **Aucun contrat de construction et d'acquisition d'équipements admissibles ne doit être attribué ni aucuns travaux entrepris avant la date de signature de l'autorisation définitive d'aide financière par les ministres concernés sans quoi, le projet ne sera plus admissible à l'aide financière.**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans une des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Améliore la qualité de vie des aînés et dans plusieurs cas, leur forme physique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations seront prises en charge à la faveur des réalisations des projets.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon la réalisation des projets.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Julien LIMOGES-GALARNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre MORISSETTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal LARIVIÈRE
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-07

Denys CYR
Directeur des services administratifs

**Dossier # : 1182818006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018, sous-volet 2.5, pour le réaménagement de l'entrée du parc Pierre-Tétreault visant à favoriser l'accès aux aînés. Autoriser Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs de l'arrondissement, à conclure une entente avec le Ministère à cet effet et le mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente. Confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

JE RECOMMANDE :

- d'approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018, sous-volet 2.5, pour le réaménagement de l'entrée du parc Pierre-Tétreault visant à favoriser l'accès aux aînés;
- d'autoriser Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs de l'arrondissement :
 - à conclure une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) relativement à cette subvention;
- à confirmer l'engagement de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;
- à transmettre une copie de cette résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- de mandater Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs de l'arrondissement de s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2018-05-08 13:54

Signataire :

Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182818006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018, sous-volet 2.5, pour le réaménagement de l'entrée du parc Pierre-Tétreault visant à favoriser l'accès aux aînés. Autoriser Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs de l'arrondissement, à conclure une entente avec le Ministère à cet effet et le mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente. Confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'appel de projets 2018, sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA), l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve désire soumettre un projet de réaménagement de l'entrée du parc Pierre-Tétreault visant à favoriser l'accès aux aînés.

Le projet n'ayant pas été retenu dans l'appel de projet du "Plan d'action municipal pour les aînés" qui est coordonné par le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), l'arrondissement désire faire une nouvelle demande dans le cadre du sous-volet 2.5 du PIQM.

À cet effet, une résolution du conseil d'arrondissement est requise pour présenter une demande de subvention. L'objectif du réaménagement de l'entrée de ce parc, incluant une place pour les aînés, est d'en faire un lieu sécuritaire, récréatif, agréable et animé répondant aux besoins de tous les membres d'une famille.

Le présent sommaire décisionnel et les documents techniques ont été préparés par la division des études techniques. Dans ce dossier, Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs, agira comme signataire de la convention d'aide financière et également à titre de représentant de l'arrondissement auprès du Ministère concernant le projet pour le réaménagement de l'entrée du parc Pierre-Tétreault visant à favoriser l'accès aux aînés.

Les demandes de financement doivent être déposées avant le 16 mai 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 270455 - 18 décembre 2017 - Autoriser la Direction des services administratifs de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à déposer douze (12) projets auprès du Service de la diversité sociale et des sports dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et accessibilité universelle (MADA) - Montréal 2018-2020. - Confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continus des douze (12) projets : Réaménagement du parc Lalancette; accessibilité universelle au parc détente Hector-Vinet; accessibilité universelle au parc détente Bossuet; accessibilité universelle au parc détente Juliette-Huot; accessibilité universelle au parc détente Mignault; accessibilité universelle au parc détente de l'Ancienne-Pépinière; réaménagement du terrain de pétanque du parc Ste-Claire; réaménagement de l'entrée du parc Pierre-Tétrault et mobilier urbain; aménagement du parc Francesca-Cabrini; Lien vert – axe Fonteneau, aménagement d'un sentier multifonctionnel; rénovation et amélioration au parc Dézéry (square) et piétonnisation NDV et réaménagements des parcs Thibodeau et Olivier-Guimond.

DESCRIPTION

Le parc Pierre-Tétrault est situé dans le district de Tétraultville et est bordé par les rues Bellerive, Des Ormeaux, Notre-Dame Est et Baldwin. Ce parc est un parc détente et possède une fontaine près de son entrée nord-est à l'intersection Notre-Dame Est et Des Ormeaux. L'objectif général des interventions prévues sera orienté à rendre le parc plus invitant pour la détente. En effet, outre un sentier plutôt défraîchi et désaxé d'une vingtaine de mètres de l'intersection, rien n'invite à déambuler dans ce parc ou à s'approcher de la fontaine située 70 mètres plus loin et partiellement cachée par des arbustes.

Plus spécifiquement, les sentiers du secteur nord-est seront réaménagés afin d'inviter les passants à entrer dans le parc. De plus, le pourtour de la fontaine sera rajeuni avec du nouveau mobilier et de meilleurs aménagements invitant à la détente. Les travaux seront aussi l'occasion de revoir l'éclairage afin d'améliorer la sécurité de ce secteur. Enfin, les aménagements incluront l'implantation de mobilier urbain, dont des tables à pique-nique.

JUSTIFICATION

Des investissements deviennent nécessaires pour s'assurer que la Ville mette à la disposition des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles des infrastructures permettant d'améliorer leurs conditions de vie et, par le fait même, de leur offrir un milieu de vie propice au vieillissement actif.

Il est escompté que les locataires du "Le Des Ormeaux", immeuble Autonomie+ de la SHDM est situé juste en face de ce projet, seront parmi les plus grands utilisateurs de cet espace réaménagé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce programme vise à offrir une aide financière pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés. Lorsqu'une municipalité présente plus d'un projet de même nature, par exemple, trois projets d'éclairage de sentier, un seul projet pourra être sélectionné en vue d'obtenir une aide financière.

L'aide financière par projet correspond à 50 % des coûts admissibles. Toutefois, l'aide gouvernementale allouée dans le cadre de ce programme ne peut excéder 100 000 \$ par projet. L'aide financière sera versée comptant. De plus, **le coût du projet présenté doit être égal ou inférieur à 500 000 \$.**

Considérant les délais d'analyse et d'approbation, les municipalités doivent prévoir que les projets ne pourront être entamés avant le 1er avril 2019. **Aucun contrat de construction et d'acquisition d'équipements admissibles ne doit être attribué ni aucuns travaux entrepris avant la date de signature de l'autorisation définitive d'aide financière par les ministres concernés sans quoi, le projet ne sera plus admissible à l'aide financière.**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans une des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Améliore la qualité de vie des aînés et dans plusieurs cas, leur forme physique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations seront prises en charge à la faveur des réalisations des projets.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon la réalisation des projets.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Julien LIMOGES-GALARNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Pierre MORISSETTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Eric FAUTEUX, 7 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal LARIVIÈRE
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-07

Denys CYR
Directeur des services administratifs



Dossier # : 1183478003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 65 707,82 \$, taxes incluses, afin de réaménager l'espace résiduel du jardin communautaire Souigny.

Je recommande :

1. d'autoriser une dépense de 65 707,82 \$, taxes incluses, afin de réaménager l'espace résiduel du jardin communautaire Souigny afin de recevoir plus de jardinets et ainsi compenser en partie pour la réduction de surface du jardin communautaire.
2. d'imputer cette dépense conformément aux information inscrites à l'intervention de la Division des ressources financières.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2018-05-08 14:05

Signataire : Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183478003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 65 707,82 \$, taxes incluses, afin de réaménager l'espace résiduel du jardin communautaire Souigny.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à la vente de la cour de voirie Honoré-Beaugrand et de certains terrains adjacents, le jardin communautaire Souigny doit être réaménagé à l'intérieur d'un espace plus restreint. Il a été proposé d'aménager un nouveau jardin communautaire comprenant environ 80 jardinets. En conséquence, les aménagements suivants devront être prévus à cette fin, soit : une nouvelle clôture et l'aménagement de nouveaux jardinets.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Suite au projet immobilier du clos de voirie Honoré-Beaugrand, les besoins de réaménagement du jardin communautaire afin de demeurer fonctionnel et sécuritaire sont les suivants :

- Le jardin communautaire doit être clôturé sur tout son nouveau pourtour. Ainsi, une clôture doit être ajoutée sur le côté ouest;
- Les jardinets actuels doivent être divisés en deux afin d'accueillir plus de jardiniers;
- De nouveaux jardinets modulaires hors sol doivent être aménagés afin d'augmenter la capacité totale du site.

Par la présente, il est donc recommandé de réserver une somme de 65 707,82 \$, taxes incluses, afin de réaménager l'espace résiduel du jardin communautaire Souigny pour recevoir plus de jardinets et ainsi compenser en partie pour la réduction de surface du jardin communautaire.

JUSTIFICATION

Ces travaux sont requis afin de maintenir une certaine offre en jardinage dans le secteur. De plus, il est impératif de procéder aux travaux rapidement afin d'offrir une période de jardinage suffisamment longue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme requise pour ces travaux sera prise à même les reports budgétaires 2017 du PTI 2018-2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet aura pour impact l'amélioration des conditions de vie des résidents du quartier et donnera accès à des espaces verts et à des équipements de loisirs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce projet n'est pas accepté, il y aura un nombre limité de jardinets et conséquemment, il y aura peu d'offre de jardinage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le jardin communautaire devrait être prêt pour la saison des semences.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Mélanie BRISSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francine REHEL-BEAUVILLIER
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Eric FAUTEUX
c/d études techniques en arrondissement

Le : 2018-05-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Pierre MORISSETTE
Directeur

**Dossier # : 1184525001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter la somme de 3 411 300 \$ provenant du surplus de gestion 2017 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément à la politique approuvée par le conseil municipal.

Considérant :

- l'acceptation, par le conseil municipal le 23 avril 2018, d'une politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2017;
- les surplus de 2017, d'une valeur de 3 411 300 \$, ne seront rendus disponibles qu'après l'application des règles d'affectation prévues à la politique d'attribution des surplus.

Il est recommandé :

- d'approuver l'affectation de 3 411 300 \$ provenant du surplus de gestion 2017 de l'arrondissement comme suit :
 - surplus de gestion affecté - Déneigement : augmentation de 848 215,94 \$,
 - surplus de gestion affecté - SST : augmentation de 138 700,00 \$,
 - surplus de gestion affecté - Imprévus : augmentation de 912 939,26 \$,
 - surplus de gestion affecté - Autres fins (Division des services techniques et du soutien logistique aux installations) : augmentation de 426 500,00 \$,
 - surplus de gestion affecté - Ester en justice : augmentation de 15 993,00 \$,
 - surplus de gestion affecté - Divers : augmentation de 1 068 951,80 \$.
- de prévoir l'utilisation de ces réserves conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur;
- d'imputer les surplus conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel, à la section « Aspects financiers ».

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2018-05-08 11:02

Signataire :

Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1184525001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter la somme de 3 411 300 \$ provenant du surplus de gestion 2017 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément à la politique approuvée par le conseil municipal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du dépôt des états financiers au 31 décembre 2017, le conseil municipal adoptait le 23 avril dernier, l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2017, la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2017 et la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements.

Pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, les résultats finaux approuvés par le conseil municipal, montrent un surplus de gestion de 3 411 300 \$ pour l'année 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0532-1185205001 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2017, la détermination des surplus de gestion des arrondissements, adopter l'affectation de surplus 2017 à des dossiers spécifiques.

DESCRIPTION

Affectation du surplus de gestion 2017

Les règles d'affectation des sommes provenant du surplus de 2017 sont, par ordre de priorité :

- le comblement de tout déficit budgétaire de l'arrondissement pour les années passées qui n'a pas déjà été renfloué;
- le comblement, jusqu'à concurrence de 50 % du budget annuel d'enlèvement de la neige de l'arrondissement, de la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement à partir des surplus dégagés de cette activité. La somme allouée à la création de cette réserve ne peut dépasser le surplus de gestion établi;
- la création et le comblement, jusqu'à concurrence de 100 % du budget annuel (estimé des coûts 2017), d'une réserve dédiée à la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail » (SST) à partir des surplus dégagés de ce poste budgétaire. La somme allouée à la création de cette réserve ne peut dépasser le surplus de gestion établi;

- le comblement, jusqu'à concurrence de 1,5 % du budget annuel de l'arrondissement, de la réserve pour imprévus, dans la mesure où il existe un solde disponible;
- tout solde du surplus de gestion 2017 accordé à l'arrondissement est considéré comme un surplus libre à l'usage de l'arrondissement pour se doter d'une marge de manoeuvre ou combler certains besoins.

Les montants transférés aux réserves pour l'enlèvement de la neige, « santé et sécurité au travail » (SST) et pour les imprévus, tiennent compte des soldes disponibles de ces réserves inscrites aux livres comptables au moment de l'affectation.

Répartition du surplus 2017 :

Il est proposé :

d'augmenter de 848 215,94 \$ la réserve pour stabilisation des coûts de déneigement, afin de la ramener à 50 % du budget d'enlèvement de la neige de l'arrondissement;

d'augmenter de 138 700,00 \$ la réserve pour "Stabilisation des coûts - SST" afin de la ramener à 50 % du budget en santé et sécurité au travail de l'arrondissement;

d'augmenter de 912 939,26 \$ la réserve pour imprévus, pour atteindre la cible de 1,5 % du budget, prévue à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2017;

d'augmenter de 426 500,00 \$ la réserve "Autres fins (services techniques et soutien logistique aux installations)" en fonction des économies réalisées sur les budgets prévus;

d'augmenter de 15 993,00 \$ la réserve pour stabilisation des coûts d'ester en justice, soit le surplus réalisé d'ester en justice en 2017;

d'affecter le solde résultant du surplus de gestion 2017, soit 1 068 951,80 \$ au "Surplus de gestion - Divers".

JUSTIFICATION

L'arrondissement a réalisé un surplus avant affectations de 1 442 100 \$. Par la suite, ce montant est corrigé en fonction de divers paramètres, dont, entre autres, notre part de 599 600 \$ des surplus de revenus de permis de construction et de modification, un remboursement de 719 900 \$ pour des dépenses imprévues au niveau des régimes de retraite, un ajustement de 362 400 \$ dans le cadre du plan d'action canopée, etc. L'ensemble de ces corrections ont totalisé 1 969 200 \$ en 2017, ajustant le surplus de gestion 2017 de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve à 3 411 300 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Description	Surplus gestion 2017
Réserve dédiée à la stabilisation des coûts - Déneigement 2414.0000000.000000.00000.31005.000000.0000.000000.000000.000000.000000	848 215,94 \$
Surplus de gestion affecté - Déneigement	
Réserve dédiée à la stabilisation des coûts - SST 2414.0000000.000000.00000.31027.000000.0000.000000.000000.000000.000000.000000	138 700,00 \$
Surplus de gestion affecté - SST	

Réserve pour imprévus 2414.0000000.000000.00000.31010.000000.0000.000000.000000.000000.000000	912 939,26 \$
Surplus de gestion affecté - Imprévus	
Réserve dédiée "Autres fins" 2414.0000000.000000.00000.31025.000000.0000.000000.000000.000000.000000	426 500,00 \$
Surplus de gestion affecté - Autres fins	
Réserve dédiée - Ester en justice 2414.0000000.000000.00000.31026.000000.0000.000000.000000.000000.000000	15 993,00 \$
Surplus de gestion affecté - SST	
Réserve dédiée "Divers" / Centre de loisirs dans Hochelaga-Maisonneuve 2414.0000000.000000.00000.31020.000000.0000.000000.016058.00000.000000	- \$
Surplus de gestion affecté -Divers / Centre HOMA	
Réserve dédiée "Divers" 2414.0000000.000000.00000.31020.000000.0000.000000.000000.000000.000000	1 068 951,80 \$
Surplus de gestion affecté -Divers	
Total du surplus de gestion 2016	3 411 300,00 \$

Le surplus de gestion calculé par le Service des finances ainsi que le détail du calcul de la répartition du surplus de gestion 2017 sont disponibles dans la section "Pièces jointes".

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julien LIMOGES-GALARNEAU
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-08

Denys CYR
Directeur des services administratifs